

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

11. Signature d'un devis relatif à l'achat d'un barnum.

Dans un esprit d'entraide les communes de Limoges Métropole se prêtent du matériel du type barnum ou barrières dans le cadre de l'organisation de diverses manifestations.

Ainsi, la commune de Boisseuil a prêté deux barnums 5 x 12 m à la commune d'Eyjeaux le 17 novembre dernier pour l'organisation de la fête du cochon.

Néanmoins durant le week-end un des barnums a été fortement endommagé suite à de mauvaises conditions météorologiques rendant son utilisation impossible.

Il est par conséquent nécessaire d'acheter un nouveau barnum indispensable pour la commune pour l'organisation de nombreuses manifestations (marchés festifs, fête des escargots, marchés d'automne, fête des écoles...).

La commune a ainsi consulté l'entreprise COMAT & VALCO afin d'acheter exactement le même barnum que celui qui a été détérioré avec les mêmes dimensions et caractéristiques techniques notamment au niveau de la qualité des bâches.

La commune d'Eyjeaux procédera au remboursement de cet achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise COMAT & VALCO d'un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT